



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Réorganisation Boissy

Juillet 2019

**LA CFDT A VOTÉ
CONTRE LA RÉORG,
MAIS RESPECTE LE
CHOIX MAJORITAIRE
DES AGENTS !**



Mercredi 26 juin, la CFDT vote contre la réorganisation, contre les suppressions de quartiers et les suppressions d'emplois, contre la charge de travail qui va s'intensifier.

Conformément au choix majoritaire du personnel, la CFDT a signé l'accord sur le régime de repos et la mise en place de la réorganisation le 16 juillet.

CE QUE LA CFDT A PERMIS D'ACTER

- + 350 euros brut de prime pour tous : 200 euros en août et 150 euros en octobre.
- + 200 euros brut pour tous les agents qui basculent sur des horaires de mixte
- + Pas de sécabilité du 15 juillet au 31 août 2019.
- + 5 promotions en 1.3.
- + La garantie de la prime d'équipe pour les agents affectés aux Travaux Intérieur.
- + L'attribution des tickets restaurant pour les agents qui travaillent en mixte et qui en feront la demande.



Bulletin d'adhésion

La CFDT exige le paiement ou la compensation de tous les dépassements horaires. Il est impératif de fixer une heure maximum de rentrée au bureau. Il est hors de question de revivre les contraintes de 2017 avec des facteurs qui dépassent de plusieurs heures tous les jours.

La CFDT exige également comme arrêté lors des instances, des moyens humains supplémentaires au démarrage.

La CFDT sera présente dès les premiers jours du démarrage de la réorganisation pour faire respecter ces engagements !